

## Taux de couverture

L'évolution boursière positive en 2010 nous a permis de poursuivre l'augmentation de notre taux de couverture pour le porter à **99.50% pour 2010** (année précédente 97.30%). Vous trouverez un aperçu détaillé de la répartition de fortune et de son évolution dans notre rapport annuel que vous pouvez télécharger depuis la rubrique Service.

**Que signifie le taux de couverture?** Le taux de couverture indique si une caisse de pension, au moment de son calcul, est en mesure de remplir d'un coup toutes ses obligations, par exemple en cas de résiliation simultanée de tous les contrats. Ce cas de figure étant toutefois très improbable, un taux de couverture passagèrement inférieur à 100% ne représente **ni un problème, ni une menace pour la caisse**. Les variations proviennent essentiellement des affaires en bourse. Une sous-couverture provisoire est ainsi **autorisée explicitement par le législateur**.

## Réforme structurelle

Le 10 juillet 2011, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la réforme structurelle et décidé son entrée en vigueur respectivement le 1er août 2011 (dispositions en matière de gouvernance et de transparence) et le 1er janvier 2012 (renforcement de la surveillance). Les points les plus importants de cette réforme sont expliqués plus bas. Notre fondation les applique déjà dans une large mesure:

## Gouvernance / Transparence

Les tâches de l'organe suprême (en général le conseil de fondation) sont pour la première fois précisées clairement dans la loi. Le catalogue des tâches s'inspire des tâches du conseil d'administration d'une SA en allant toutefois au-delà.

## Système interne de contrôle (SIC)

Jusqu'à présent, l'organe de révision pouvait se contenter de confirmer l'existence d'un tel système. Les nouvelles dispositions exigent à présent, au lieu d'un SIC, un contrôle interne adapté à la taille et à la structure de l'organisation.

## Direction

Les nouvelles dispositions fixent des exigences plus élevées en matière de qualifications de la direction. Sont exigées des connaissances pratiques et théoriques approfondies.

## Frais d'administration

Le compte d'exploitation doit désormais présenter les frais liés aux activités de courtage, les honoraires de l'organe de révision, de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et les émoluments des autorités de surveillance.

## Réorganisation de la structure de surveillance

Dès le 1er janvier 2012, le système de surveillance sera complètement réorganisé. Ainsi, seules les auto-

rités cantonales de surveillance seront chargées de la surveillance directe.

Ainsi, notre fondation sera surveillée dès 2012 par la surveillance des fondations de prévoyance du canton de Berne (jusqu'à présent, l'Office fédéral des assurances sociales OFAS). Une haute surveillance sera désormais mise en place, qui aura entre autres pour tâche de garantir l'uniformité des activités de surveillance.

Il est probable que la commission de haute surveillance imposera d'autres dispositions dont nous vous informerons le cas échéant.

## Taux de conversion

Lors du scrutin de mars 2010, le peuple suisse s'est prononcé contre un abaissement du taux de conversion. Ce scrutin portait sur un taux minimal de conversion LPP, loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, c'est-à-dire sur le taux minimal de conversion pour la fortune dite LPP.

La question du taux de conversion demeurant actuelle auprès des institutions de prévoyance (à l'exemple de la Publica, la caisse de pension de la Confédération, qui a informé qu'elle réduirait au 1er juillet 2012 son taux de 6.53% - nota bene pour toute la fortune de prévoyance à 6.15% (hommes 65 / femmes 64).

## Frais de gestion de fortune

L'entreprise st.-galloise c-alm a procédé pour l'OFAS à une étude portant sur les frais de gestion de fortune de 73 institutions de prévoyance avec une somme de bilan de plus de CHF 230 Mrds. Les frais de gestion directs de ces caisses se montaient entre 0.15% et 1.86% de la fortune de prévoyance (moyenne 0.45%).

Avec nos frais de **0.10%** de la fortune de prévoyance, nous nous plaçons parmi les meilleurs; Ceci malgré le fait que l'étude s'est surtout penchée sur des grandes caisses de pension.

## Rachat

Ces prochaines semaines, tous les assurés recevront leur décompte 2011 avec bulletin de versement. Dans l'optique d'une optimisation fiscale, il peut être avantageux, selon la situation individuelle, d'utiliser les possibilités de rachat. La part sur obligatoire du capital de prévoyance dont font partie ces rachats produira cette année des intérêts de **1,75%** ce qui, dans l'environnement de placement actuel, est attrayant.

Nous vous recommandons de discuter avec votre conseiller fiscal ou financier des effets fiscaux des rachats possibles ainsi que des limites relatives au versement (délai de 3 ans).

## 10 Conseils pour votre retraite

Une fois passé le cap des 50 ans, mettez cette question à votre agenda et commencez à réunir tous les documents nécessaires à votre retraite.

Il s'agit entre autres:

### Conseil 1

- Certificat AVS et un éventuel décompte provisoire de rentes (point 2)
- Certificat(s) de salaire
- Déclaration fiscale y compris avis d'imposition et annexes
- Certificat (envoyé chaque année) et règlement de la caisse de pension
- Documents des caisses de pension de vos précédents employeurs
- Justificatifs des comptes et polices de libre passage (2ème pilier)
- Documents des comptes et polices du pilier 3a et des éventuelles polices d'assurance vie
- Extraits des comptes et dépôts bancaires
- Justificatifs concernant une propriété de logement

### Conseil 2

Faites une demande de calcul provisoire de rente AVS/AI (ne concerne que le 1er pilier de la prévoyance vieillesse). Formulaire sous [www.avs.ch](http://www.avs.ch).

### Conseil 3

Contrôlez vos prétentions de rente auprès de la caisse de pension selon le nouveau certificat d'assurance. En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter [www.vsmmed.ch](http://www.vsmmed.ch).

### Conseil 4

Etablissez un premier budget (apports financiers et dépenses) pour votre vie après votre retraite (anticipée ou régulière). Vous trouverez des exemples sous [www.budget-conseil.ch](http://www.budget-conseil.ch).

### Conseil 5

Clarifiez les éventuelles lacunes de revenu. Celles-ci résultent de la différence de tous vos revenus (rentes des diverses sources, revenus sur fortune et éventuelle utilisation) d'une part et de vos dépenses d'autre part.

### Conseil 6

Etudiez la possibilité de combler des lacunes de revenu. Clarifiez votre potentiel d'épargne actuel par rapport à votre situation de revenu et clarifiez la variante d'épargne/placement qui vous convient.

### Conseil 7

Dans la plupart des cas, une aide extérieure est nécessaire, au plus tard à ce point. Elle vous sert essentiellement au contrôle de votre budget d'épargne pour générer de nouveaux revenus. Les mesures prioritaires sont les versements complémentaires dans la caisse de pension, les rachats pour retraite anticipée, le renforcement du pilier 3a ou/et un plan individuel d'épargne.

### Conseil 8

Si souhaité, clarifiez une première fois la possibilité d'une retraite anticipée. Une telle disposition a sans aucun doute des conséquences importantes. En plus de l'absence de revenu pour les années de réduction, elle implique également une réduction des rentes pour toute la durée de la retraite, c'est-à-dire au-delà de l'âge légal de retraite (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes).

### Conseil 9

Clarifiez si vous souhaitez, au moment de votre retraite, privilégier une rente régulière ou un versement sous forme de capital. Dans ce dernier cas, c'est le moment de vous intéresser aux possibilités de placements financiers.

### Conseil 10

Passées quelques années, au plus tard une fois atteints les 60 ans, répétez ce processus. Outre de permettre d'actualiser les chiffres, il s'agit de refléter vos besoins après la retraite. Une documentation de vos réflexions vous facilitera le processus.

Par la même occasion doivent intervenir les réflexions concernant la protection des survivants et les éventuelles questions de succession. Là aussi, il s'agit de s'y prendre suffisamment tôt pour éviter toute surprise.

L'équipe VSM vous souhaite encore un été heureux et relaxant.



René Zollet  
Directeur